

OFFICE DES ÉTRANGERS**Mineurs : Francken souhaite tout centraliser**

Le secrétaire d'État en charge de l'Asile et de la Migration, Theo Francken (N-VA) s'est dit mercredi partisan d'une centralisation de l'enregistrement de tous les étrangers en Belgique afin d'améliorer l'inscription des mineurs étrangers non accompagnés (MENA).

Intervenant devant la commission des Affaires intérieures de la Chambre, le secrétaire d'État a rappelé que l'enregistrement des étrangers majeurs est opéré par l'Office des étran-

gers, alors que celui des MENA est effectué par le service des Tutelles, qui relève du SPF Justice. Si l'Office des étrangers assure une permanence 7 jours sur 7 et ce, 365 jours par an, il n'en va pas de même pour le service des Tutelles, beaucoup moins facilement joignable en dehors des heures de bureau, a-t-il pointé.

« Sur le terrain, il n'y a que la permanence de l'Office des étrangers qui est connue pour être opérationnelle 24 h/24 et 7 jours sur

7 », a souligné le secrétaire d'État. *Afin d'améliorer l'enregistrement des MENA, il faut donc réfléchir à la possibilité d'organiser plutôt l'identification de tous les étrangers par un seul service compétent. C'est le service des Tutelles qui est chargé de l'identification des MENA, mais celui-ci s'appuie complètement aujourd'hui sur l'Office des étrangers. Cela complique l'efficacité et en fin de compte, c'est néfaste à l'optimisation de la protection de tous les MENA.* ■